



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR À L'OUVERTURE DE LA SUCCESSION

Pour assurer une gestion efficace et rapide de la succession, il est crucial de nous fournir l'ensemble des documents nécessaires dans les plus brefs délais. Pour toute question ou aide complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Défunt :

- Acte de décès,
- Livret de famille du défunt,
- Copie pièce d'identité du défunt,
- Copie du contrat de mariage /pacs du défunt,
- Testament laissé par le défunt,
- Copie des titres de propriété des biens immobiliers du défunt,
- Copie des actes de donations antérieures, ou des déclarations de dons manuels,
- Baux en cours (défunt bailleur ou locataire),
- Cartes grises des véhicules du défunt,
- Tableaux d'amortissement des prêts en cours souscrits par le défunt,
- Adresses des établissements financiers, avec numéros des comptes bancaires et livrets,
- Adresses des organismes d'assurances-vie, avec numéros des contrats,
- Liste des titres, parts et actions de société détenus par le défunt,
- Factures dues au décès (EDF, téléphone, ...),
- Avis d'imposition (foncier, habitation, revenus, fortune immobilière le cas échéant),
- Coordonnées du syndic si le défunt était propriétaire d'un lot de copropriété.

Héritiers :

- Copie des pièces d'identité des héritiers,
- Copie des contrats de mariage / pacs des héritiers.

* En fonction des particularités de la succession, des pièces complémentaires pourront être demandées.